



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 21882

Texte de la question

M. Jérôme Lambert interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir du dispositif RASED, des aides spécialisées de l'éducation nationale et des missions des personnels concernés, inquiets quant aux capacités de l'école à accueillir et accompagner tous les enfants dans leurs apprentissages et quant à la prise en compte de l'élève qui rencontre des difficultés à l'école. Les RASED, lorsqu'ils fonctionnent avec une équipe complète et qualifiée sur un secteur permettant un travail de proximité et relationnel de qualité auprès des parents, des enseignants, des élèves, sont reconnus comme indispensables et efficaces par les partenaires de l'école, notamment par les parents d'élèves. Parce que la question de la difficulté scolaire et de la réussite pour tous les élèves est une préoccupation première des acteurs et partenaires de l'école, ce dispositif pertinent dans l'école, qui mène un travail efficace auprès des enfants rencontrant des difficultés et de leur famille, doit être conforté. Pour que le travail de prévention et de remédiation de la difficulté scolaire puisse continuer et répondre aux besoins de l'école, le maintien et le renforcement du dispositif RASED doit être maintenu avec : ses trois fonctions complémentaires qui apportent les aides spécialisées, pédagogique, psychologique et rééducative ; ses missions de remédiation et de prévention en maternelle et en élémentaire sur le temps scolaire ; un temps nécessaire au travail d'analyse et de mise en place des aides adaptées à chaque enfant, en équipe et en lien avec les familles et les enseignants ; un secteur d'intervention cohérent avec des moyens pour couvrir les déplacements permettant durée et stabilité des aides ; une augmentation du nombre de postes pourvus de personnels qualifiés sur les trois fonctions, ce qui implique un envoi suffisant d'enseignants en formation ; une formation spécifique et qualifiante pour chacune des fonctions, psychologue, enseignant spécialisé chargé de l'aide rééducative, enseignant spécialisé chargé de l'aide pédagogique ; la reprise des départs en formation dans les départements où elle est ajournée ainsi que l'arrêt des fermetures de postes afin que les rééducateurs ne sentent pas leur mission menacée. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre concernant le dispositif RASED.

Texte de la réponse

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à vingt-quatre heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent deux heures au maximum d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures, dégagées dans l'emploi du temps des enseignants, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe dans le cadre des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) avec, le cas échéant, la participation d'autres maîtres, notamment les enseignants spécialisés. Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Dans ce nouveau contexte, le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer. Il conviendra notamment que l'action de ces personnels soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs. Cela aura, en outre, l'avantage d'éviter une dispersion inutilement coûteuse et de cibler les interventions spécialisées sur la plus grande difficulté. Concernant la formation, il y a eu en 2004 une profonde modification, celle-ci n'a plus la forme théorique qu'elle avait et est devenue aujourd'hui

une formation en alternance plus individualisée et plus proche de la réalité des situations d'exercices. Les recteurs disposent des moyens financiers à la mise en oeuvre des formations de spécialisation. Ces moyens sont ainsi gérés au plus près des besoins locaux selon des priorités qui mettent en avant les exigences de spécialisation liées à la prise en charge du handicap avant toute autre.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Lambert](#)

Circonscription : Charente (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21882

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2008, page 3597

Réponse publiée le : 12 août 2008, page 6967